REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNE DE FOSSES

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, à 19 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 10 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

## **PRESENTS**:

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, MADELEINE BARROS, RICHARD LALAU, JACQUELINE HAESINGER, LEONOR SERRE, CATHERINE BELLEDENT, SANDRINE JAN, PATRICK MULLER, AÏCHA BELOUNIS, HUBERT EMMANUEL EMILE, LAURENCE LETTE, ERIC VAILLANT, JEANICK SOLITUDE, GINETTE GRAMARD,.

#### **EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:**

FLORENCE LEBER POUVOIR A AICHA BELOUNIS, EMILIEN GALOT POUVOIR A GINETTE GRAMARD, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE POUVOIR A PATRICK MULLER, HERVE FOURDRINIER POUVOIR A CHRISTOPHE LACOMBE, MICHEL GARNIER POUVOIR A PIERRE BARROS, MARC MAUVOIS POUVOIR À ERIC VAILLANT, ELSA LISE POUVOIR A JACQUELINE HAESINGER.

#### **ABSENTS:**

CLAUDINE AUVRAY, FARID ECHEIKR, SANDRINE BOISSIER, CHRISTOPHE CAUMARTIN, NICOLAS MIRAM.

RICHARD LALAU EST ELU SECRETAIRE A L'UNANIMITÉ.

#### Intervention de Pierre BARROS:

Je pense que chacun de nous a appris la triste nouvelle : Patrick Ventribout nous a quittés ce matin. On dit toujours que les gens passent et qu'ils ne sont jamais irremplaçables. Je pense que Patrick aurait souhaité que l'on reste dans cette façon de voir les choses, honnête, sincère. Mais il y a des gens qui passent et laissent une empreinte plus ou moins profonde là où ils sont passés.

Je pense qu'on est tous d'accord autour de cette table, Patrick aura laissé une empreinte forte. Forte à la fois pour ses élèves, pour tous ces enfants qu'il aura aidés à grandir, j'en suis un peu un, et pour tous les Fossatussiens qu'il a pu accompagner, parfois embêter mais toujours avec le même engagement, la même volonté de défendre l'intérêt général avec beaucoup de plaisir, car il en faut du plaisir dans des tâches aussi compliquées que sont les nôtres.

Patrick a su nous communiquer ce plaisir et nous sommes plusieurs ici à avoir accepté de venir nous inscrire dans la vie politique locale grâce à lui, entre autre. Il nous a dit « tu vas voir, ce n'est pas grand-chose, c'est intéressant, enrichissant. Tu t'engages à ton rythme ». Il

avait raison, je pense, mais il nous a un tout petit peu menti sur l'ampleur du temps que cela implique. On lui pardonne parce que c'est toujours un peu comme cela que cela se passe. Si parfois ce n'est pas simple, si parfois l'on se frotte un peu, si parfois on ne fait pas vraiment de la politique autrement, je pense que l'on est quand même tous heureux de faire ce que l'on fait et je pense que cela a dû rendre heureux Patrick de voir les projets avancer. Les mandats traversés par Patrick et l'ensemble des équipes, notamment avec Alain LACOMBE ont démontré que de grandes ambitions pouvaient être mises en œuvre malgré la complexité.

Donc, à nous de prendre le relais, c'est un peu fait déjà, à nous de poursuivre le travail, l'engagement des équipes municipales qui nous ont succédé et des personnes qui ont composé ces équipes dont Patrick. A nous de continuer à faire de la politique comme je pense il le souhaitait c'est-à-dire simplement, honnêtement, pour l'intérêt général avec une vision de justice sociale, d'équité, de responsabilité. A nous de faire en sorte que la ville de Fosses puisse bénéficier du meilleur malgré le contexte difficile. A nous enfin d'être garants de cet engagement pour la ville.

Je ne pense pas qu'une minute de silence soit adaptée. Mais on va la faire quand même. J'aurais préféré que l'on boive un pot ensemble pour lui. Je me souviens d'un pot que l'on avait pris ensemble après un groupe majo lors de l'un de ses retours de la Martinique. C'était aussi cela Patrick, le plaisir de la fête et de la convivialité!

Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal. Ce soir, c'est un conseil exceptionnel pour désigner les délégués en vue de l'élection des sénateurs. J'ai pris soin de contacter Eric Vaillant pour créer la liste en lui proposant une liste commune composée de membres de nos diverses sensibilités politiques. Je remercie Eric d'avoir été dans ce sens. Je vais vous lire la note pour être précis dans la démarche et la procédure :

# QUESTION N° 1 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément au décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 et au code électoral, le renouvellement d'une partie des sénateurs interviendra le 25 septembre 2011 dans un ensemble de départements, notamment le Val d'Oise.

A ce titre, tous les conseils municipaux des départements concernés sont convoqués ce vendredi 17 juin 2011 par décret du ministère de l'intérieur, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre d'habitants de Fosses étant situé dans la strate des communes de 9 à 30000 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 25 septembre 2011, sont délégués de droit. Il n'y a donc pas lieu d'élire des délégués, ni des délégués supplémentaires.

Par contre, il est nécessaire d'élire des délégués suppléants, dont le nombre, pour Fosses, est fixé à 8 (cf. la circulaire NOR/IOC/A/11/3812/C du 19 mai 2011 et l'arrêté du 201197 du 27 mai 2011).

Pour être délégué suppléant, il faut avoir la nationalité française, ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire et être inscrit sur les listes électorales de Fosses. Dans les communes de plus de 9000 habitants, telle que Fosses, les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégué suppléant. Les listes peuvent être remises au président du bureau électoral à compter de la publication du décret convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués ou suppléants, et avant l'ouverture du scrutin. Les listes de candidats doivent comprendre les mentions suivantes : nom de la liste, nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance des candidats, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Une seule liste a été proposée par l'équipe municipale, conformément à ce qui a été décidé collectivement lors du groupe majorité du 8 juin 2011. Celle-ci vous a été remise dans vos dossiers.

Pour délibérer valablement, le quorum devra être atteint. A défaut, il me faudra impérativement convoquer de nouveau le conseil municipal le 21 juin 2011.

Un bureau électoral doit également être constitué. Il est présidé par le maire ou son représentant. Il comprend en outre :

- deux membres du conseil municipal, les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- deux membres du conseil municipal, les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le vote se fera à scrutin secret. Les conseillers ne pourront voter que pour une seule liste, sans adjonction, ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour constituer le bureau électoral et pour élire les délégués suppléants au sein du collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs.

### Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Electoral ;

Vu la loi n°2003-697 du 30 juillet 2003 portant ré forme de l'élection des sénateurs ;

Vu la loi n° 20046404 du 10 mai 2004 portant modification de l'organisation des élections sénatoriales ;

Vu le décret n° 2010-530 du 17 mai 2011 portant con vocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs :

Vu la circulaire ministérielle NOR IOC A 11/3812/C du 19 mai 2011 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-97 du 27 mai 2010 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val-d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 25 septembre 2011 ;

# 1) Composition du bureau électoral

Considérant que Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal ;

Les deux membres présents les plus âgés sont : Madeleine BARROS et Hubert-Emmanuel EMILE.

Les deux membres présents les plus jeunes sont : Laurence LETTE et Christophe LACOMBE.

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

## 2) Election des suppléants

Considérant que, dans les communes de 9 000 à 30 999 habitants, le nombre de délégués est égal au nombre de conseillers municipaux en fonctions et sont donc membres de droit ;

Considérant que les conseillers municipaux, membres de droit, élisent les suppléants selon le système de représentation à la proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel;

Considérant que les délégués de droit sont au nombre de 27 ;

Considérant le nombre de suppléants à élire : 8 ;

Considérant le nombre de listes déposées et enregistrées : 1

- liste 1 : « A GAUCHE POUR FOSSES » composée par :

1	AZEDDOU, née	Atika	5 Chemin de Senlis	Née le 24/06/1968
	BENJAA		95470 Fosses	à Zenata (Maroc)
2	MAILLE	Jean-Marie	12 rue du Clos	Né le 07/02/1946
			95470 Fosses	à Roye (80)
3	OLIVIER	Jean-Paul	26 Square du Maine	Né le 29/05/1951
			95470 Fosses	à Paris 20 <sup>ème</sup> (75)
4	CAZEIN, née ROMARY	Marie	2 rue de Bellevue	Née le 10/08/1942
			95470 Fosses	à Rabat (Maroc)
5	STABLO	Dominique	7 Grande rue	Né le 14/07/1958 à
			95470 Fosses	Beaumont sur Oise (95)
6	FAERBER	Alain	28 allée du Cottage du	Né le 28/02/1958 à
			Haut 95470 Fosses	Arnouville (95)
7	HERBEAUX, née	Liliane	24 avenue Ingres	Née le 04/09/1935 à
	FORGET		95470 Fosses	Versailles (78)
8	CHAUVEAU	René	2 square de Savoie	Né le 27/03/1932 à
			95470 Fosses	Cinq-Mars-la-Pile (37)

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste des candidatures, il est procédé au vote.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 22bulletins blancs ou nuls : 1suffrages exprimés : 21

### A obtenu:

- Liste « A GAUCHE POUR FOSSES » : 21 voix

Le quotient électoral applicable aux suppléants est : 27/8 = 3,37 Attribution des mandats au quotient :

### 1ère répartition :

- liste « A GAUCHE POUR FOSSES » obtient : 21/3,37= 6,23 soit 6 mandats

Ainsi, 6 mandats ont été attribués. Il reste 2 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

Il est procédé à la répartition du 7<sup>ème</sup> mandat :

- Liste « A GAUCHE POUR FOSSES » : 21 / (6+1) = 3,0 La liste « A GAUCHE POUR FOSSES » obtient un mandat supplémentaire.

Il est procédé à la répartition du 8<sup>ème</sup> mandat :

- Liste « A GAUCHE POUR FOSSES » : 21 / (7+1) = 2,62 La liste « A GAUCHE POUR FOSSES » obtient ce dernier mandat.

# Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- Liste « A GAUCHE POUR FOSSES » : 8 mandats

# M. Le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste « A GAUCHE POUR FOSSES » : 8 mandats

Fin de séance à 20h30